

Date de la convocation	3 février 2026
Membres en exercice	18
Présents	12
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 13 février 2026

n°D20260213 - 01

Objet : Approbation d'un contrat de coopération relatif à un diagnostic du réseau pluvial du parvis de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges et des rues adjacentes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 12 décembre 2025 et notamment le point B1-6 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que l'étude relative au schéma Directeur d'aménagement public, porté par le Syndicat de Saint-Bertrand-de-Comminges - Valcabrère, pointe la réfection éventuelle des réseaux enterrés sous le parvis de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges et des rues adjacentes ;

Considérant que la phase « esquisse » relative à la réalisation des travaux d'aménagement souligne, par ailleurs, l'opportunité de repenser la gestion des eaux pluviales à l'occasion de la requalification du parvis et des rues adjacentes ;

Considérant que le diagnostic du réseau des eaux pluviales est, par conséquent, opportun ;

Considérant que Réseau31 étant, de par la compétence Eaux pluviales exercée sur la commune de Saint-Bertrand-de-Comminges et ses capacités d'expertises, le mieux à même de réaliser le diagnostic, la coopération entre pouvoirs adjudicateurs est indiquée ;

Considérant que le contrat de coopération a pour objet d'établir le cadre de la réalisation du diagnostic ;

Considérant que le montant prévisionnel du diagnostic du réseau pluvial est de 4 528,20 € HT selon la tarification votée par le Conseil Syndical de Réseau31 ;

Considérant que la durée prévisionnelle du diagnostic est de huit jours et qu'il peut être mis fin à ce contrat sur demande expresse de l'une ou l'autre des parties ;

Considérant que le contrat a reçu l'accord du Syndicat de Saint-Bertrand-de-Comminges – Valcabrère ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver le contrat de coopération avec le Syndicat de Saint-Bertrand-de-Comminges - Valcabrère relatif à un diagnostic du réseau pluvial du parvis de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat.

Résultat du vote	Pour	12	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	1

Sébastien VINCINI
Président

Annexe : Contrat de coopération



**Syndicat Mixte
pour le développement et la promotion du site
de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère**

CONTRAT DE COOPERATION RELATIF A UN DIAGNOSTIC DU RESEAU EAUX PLUVIALES

Entre

le Syndicat Mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère représenté par sa Présidente, dûment habilitée

dénommé ci-après le « SM Saint-Bertrand - Valcabrère »,

et

le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, représenté par son Président, dûment habilité par délibération du Bureau du 13 février 2026,

dénommé ci-après « Réseau31 »,

dénommés ensemble ci-après les « parties »,

il a été exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

Le Syndicat Mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges – Valcabrère exerce, au titre des actions touristiques, la compétence de gestion et de mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement public des sites depuis le 26 décembre 1989.

L'étude relative à ce schéma directeur d'aménagement public pointe la réfection éventuelle des réseaux enterrés sous le parvis de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges et de certaines voiries de la ville haute. La phase « esquisse » relative à la réalisation des travaux d'aménagement souligne, par ailleurs, l'opportunité de repenser la gestion des eaux pluviales à l'occasion de la requalification du parvis et de certaines voiries de la ville haute.

Le diagnostic du réseau des eaux pluviales est, par conséquent, opportun. Le diagnostic est une étape obligatoire aux opérations d'aménagement pour lever les incertitudes techniques. Il s'agit donc d'un préalable nécessaire à l'aménagement touristique à venir.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 031-200023596-20260213-BS_20260213_01-DE



La commune de Saint-Bertrand-de-Comminges a transféré la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines à Réseau31, le 28 décembre 2012.

Réseau31 étant, de par la compétence eaux pluviales exercée et ses capacités d'expertise, le mieux à même de réaliser le diagnostic, le cadre juridique de la coopération entre pouvoirs adjudicateurs est indiqué.

Précisément, la coopération entre Réseau31 et le SM Saint-Bertrand-de-Comminges – Valcabrère, comme interne au service public, est exclue du domaine concurrentiel et des marchés publics conformément à l'article L2511-6 du Code de la commande publique, compte tenu que :

- la coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt général

Les parties conviennent d'un intérêt général commun résidant dans la cohérence de l'action publique sur un même espace, le parvis. Cet intérêt général se décline en trois points :

- o la préservation et la valorisation du domaine public

L'intérêt du SM Saint-Bertrand-de-Comminges – Valcabrère est de garantir la qualité architecturale et la pérennité d'un investissement touristique majeur. De plus, un parvis dégradé, ainsi que des rues dégradées par des réseaux défaillants nuit à l'image du territoire. L'intérêt de Réseau31 est de profiter des travaux de surface pour mettre à jour la connaissance de son patrimoine souterrain et anticiper des désordres (affaissements, fuites) qui relèvent de sa responsabilité.

- o L'optimisation des deniers publics

Le diagnostic du réseau Eaux pluviales inscrit dans l'opération d'aménagement du parvis et de certaines voiries de la ville haute, permet d'optimiser les interventions diverses et donc les coûts.

Les parties constatent, par ailleurs, que la coopération permet d'optimiser l'opération en termes de moyens, que la coopération, réalisée en régie, ne place pas des opérateurs privés dans une situation privilégiée par rapport à leurs concurrents,

- o la sécurité et la salubrité publique

La prise en compte de la problématique Eaux pluviales par diagnostic direct de Réseau31 permet de maîtriser des risques. Un diagnostic rigoureux du réseau pluvial prévient les risques d'inondation de surface ou de pollution lors d'épisodes orageux, garantissant la sécurité des visiteurs. Ce diagnostic réalisé par Réseau31 facilite aussi la continuité du service public. La coopération assure que les travaux touristiques ne viendront pas entraver le bon fonctionnement du drainage des eaux de la ville, mission de salubrité publique par excellence.

- par ailleurs, RÉSEAU31 et le SM Saint-Bertrand-de-Comminges – Valcabrère réalisent sur le marché concurrentiel moins de 20% des activités concernées par la coopération.



Il est donc convenu de mettre en œuvre la coopération par un contrat technique et financier :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités techniques, administratives et financières du déploiement des moyens de Réseau31 pour réaliser le diagnostic du réseau des eaux pluviales dans le cadre de l'opération d'aménagement du parvis de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges et de certaines voiries de la ville haute, porté par le SM Saint-Bertrand-de-Comminges – Valcabrère.

Le présent contrat de coopération ne poursuit aucune finalité lucrative. Il vise exclusivement à coordonner les compétences techniques de Réseau31 et les objectifs de valorisation du SM Saint-Bertrand-de-Comminges – Valcabrère pour garantir la parfaite exécution de l'opération d'aménagement et la pérennité du patrimoine monumental au bénéfice des usagers et des visiteurs.

Article 2 : Conditions financières

2.1 – Montant prévisionnel du diagnostic

Le montant du diagnostic est de 4 528,20 € HT selon le détail joint en **annexe 1** appliquant strictement la tarification du Conseil Syndical de Réseau31 votée le 12 décembre 2025.

Ce montant est donné à titre informatif. Les montants facturés seront conformes aux temps réellement passés sans excéder le montant indiqué sur le devis annexé. Réseau31 s'engage à prévenir le SM Saint-Bertrand-de-Comminges – Valcabrère si le temps de travail devait excéder les heures de travail mentionnées sur le devis.

2.2 – Modalités de paiement

Réseau31 émet un titre portant sur le montant du diagnostic du réseau Eaux pluviales, TVA comprise, après réception du diagnostic par le SM Saint-Bertrand-de-Comminges – Valcabrère.

Le SM Saint-Bertrand-de-Comminges – Valcabrère règle le montant du diagnostic dans les trente jours qui suivent la réception du titre émis par Réseau31.

Article 3 : Date d'effet et durée

La durée prévisionnelle de réalisation du diagnostic du réseau Eaux pluviales est de huit jours ouvrés.

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature.

Il s'achève à l'exécution complète de toutes les obligations souscrites par les parties contractantes et notamment l'achèvement du diagnostic du réseau Eaux pluviales.

Il peut y être mis fin sur demande expresse de l'une ou l'autre des parties, notifiée par écrit.

Les deux parties se rapprochent pour évaluer les préjudices éventuels liés à la résiliation et pour examiner les modalités de dédommagement.

Article 4 : Assurances, règles particulières et contentieux

Les deux parties se déclarent assurées pour l'intégralité des risques encourus dans le cadre du présent contrat.

Selon l'article L2511-6 du Code de la commande publique, le présent contrat est soumis aux règles particulières édictées dans le titre II du livre V de la deuxième partie du même code notamment pour les délais de paiement, la sous-traitance, la résiliation et le règlement amiable des litiges.

Les parties conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'application du présent contrat.

Si toutefois, elles n'y parvenaient pas, le différend serait soumis au Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait en deux exemplaires originaux, le _____

Pour le Syndicat Mixte pour le
développement et la promotion du site de
Saint-Bertrand-de-Comminges et de
Valcabrère

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente

Pour le Syndicat Mixte de l'Eau et de
l'Assainissement de Haute-Garonne
Réseau31

Sébastien VINCINI
Président



Intitule de/ve	Ville Saint-Bertrand de Comminges pour l'Association pour le Développement de l'Hydroélectricité pour le Service de l'Énergie et le Service de l'Assainissement de la Ville de Saint-Bertrand de Comminges Zone ville haute 200 m de large (largeur de 20 m) Dépense totale : 100 000 € (à l'exception des travaux de terrassement et de la pose des poteaux de 2 m) Date de l'étude : 10/01/2010
Adresse du client	Ville Saint-Bertrand de Comminges 10000 SAINT-BERTRAND DE COMMINGES
Demandeur	SM pour le Développement et la promotion du site de Saint-Bertrand de Comminges et de la Vallée de l'Arriège 10000 SAINT-BERTRAND DE COMMINGES 10000 SAINT-BERTRAND DE COMMINGES
Adressé	Couvent des Olivétans
Adhérent	10000 SAINT-BERTRAND DE COMMINGES

Date d'ouverture		Unité	P.U.H.T.	Quantité	TOTAL
A00	MO ouvré : tous ouvrés	Heure	28,30 €	56	2 766,00 €
A00.0	MO ouvré samedi, dimanche et jours fériés	Heure	79,50 €	0	- €
A00.0.1	MO ouvrier nuit	Heure	64,90 €	0	- €
A00.1	Ingénieur	Mois	83,60 €	0	- €
A00.2	MO technicien jours ouvrés	Heure	56,30 €	0	- €
Véhicules :				Quantité	TOTAL
A00.3	Touche Inspection	Mois	34,00 €	16	544,00 €
B00	Hydrocarbur	litre	18,89 €	22	973,38 €
B00	Hydrocarbur léger	litre	12,20 €	0	- €
B00.1	Caméra portable pour inspection réseaux	Heure	20,00 €	0	- €
AUTRES PRESTATIONS :				Quantité	TOTAL
B10	Couperacène	Heure	5,00 €	0	- €
Dépasse des mètres entrées & ligne Giratoire (9,5 & 4 Tonne)				3	277,90 €

Taux de TVA à appliquer	20,00%
	10,00%
x	0,00%

TOTAL HT	4 528,20 €
TVA	0 €
TOTAL TTC	4 528,20 €

Le montant est communiqué à titre informatif. Les montants réels seront confirmés aux temps passés.